

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1540

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Requalification du centre-ville - Axe Martyrs-Salengro et espaces publics connexes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1540**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Requalification du centre-ville - Axe Martyrs-Salengro et espaces publics connexes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-1013 du 2 novembre 2009, le conseil de Communauté a approuvé le lancement des études complémentaires pour le projet de requalification du centre-ville de Pierre Bénite, axe Martyrs-Salengro et espaces publics connexes, et a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme pour les études d'un montant de 56 000 € TTC.

Le projet va permettre d'engager la requalification du centre-ville dans le périmètre situé entre les Arcades, le carrefour Europe-8 mai 1945 au sud et le croisement Europe-Salengro au nord. Ce projet comprend le réaménagement des rues Roger Salengro (tronçon Jean Jaurès-Stalingrad) et des Martyrs de la libération (tronçon Jean Jaurès-8 mai 1945), du parking Roger Salengro, du parvis de la Mairie (côté Jean Jaurès) et de la rue Paul Bert. Ce projet bénéficie de subventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) qui permet d'obtenir des recettes pouvant aller de 20 à 30 % sur le montant des travaux de voirie et d'espaces publics. Ce dossier a été approuvé lors du conseil municipal de Pierre Bénite du 2 mars 2010 et déposé en préfecture par la commune.

La requalification de l'axe Martyrs-Salengro va permettre de créer une zone 30 afin de retrouver une ambiance agréable et confortable et d'améliorer les conditions d'accès aux commerces, le confort des riverains et la sécurité des modes doux.

Pour atteindre ces objectifs, les trottoirs vont être élargis au détriment de la largeur de la chaussée qui sera réduite. Les trottoirs, remis aux normes en terme d'accessibilité, seront modifiés d'une part, avec un revêtement plus qualitatif en béton désactivé et d'autre part, agrémentés d'une bande végétalisée dès que la largeur de l'emprise le permettra.

L'élargissement des trottoirs va avoir pour conséquence la suppression d'une vingtaine de places de stationnement dans les rues étroites de l'axe. Toutefois, l'offre de stationnement dans le centre-ville sera maintenue par la création de places sur des parkings de proximité tels que le parking Roger Salengro et la rue Paul Bert. Ces deux secteurs seront donc aménagés dans le cadre du projet.

Cet aménagement qualitatif permettra également d'améliorer l'attractivité commerciale et foncière de cet axe fort du centre-ville.

Le dossier de consultation des entreprises de travaux est en cours d'élaboration.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

L'individualisation de l'autorisation de programme pour les travaux s'élève à 1 650 000 € TTC.

La subvention FISAC s'élève au maximum à 321 000 € HT pour l'aménagement des rues et à 32 400 € HT pour l'extension du parking Roger Salengro.

Cette subvention, versée à la ville de Pierre Bénite, sera transférée à la Communauté urbaine de Lyon, maître d'ouvrage de ces travaux. Les modalités de ce transfert feront l'objet d'une convention avec la commune de Pierre Bénite.

Les travaux de voirie sont prévus dans un délai de 15 mois qui s'intègrent dans une opération de 24 mois. Les modalités d'exécution des travaux nécessitent la fermeture des rues aménagées pendant la durée des travaux. Aussi, pour ne pas pénaliser l'ensemble du centre-ville, les travaux seront organisés de la manière suivante :

- parking Roger Salengro : le parking sera étendu dès le mois de septembre 2010 afin de restituer les places de stationnement dès le démarrage des travaux des concessionnaires,

- rue Roger Salengro : après le remplacement de la conduite d'eau et l'enfouissement des réseaux secs en 2010, la rue Roger Salengro (tronçon Voltaire-Stalingrad) sera aménagée au cours du 1er semestre 2011,

- rue Paul Bert : après l'enfouissement des réseaux secs, la rue Paul Bert sera aménagée au cours du 2° semestre 2011,

- rue des Martyrs de la Libération : après l'enfouissement des réseaux secs par le Syndicat intercommunal pour la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), la rue des Martyrs sera aménagée au 1er semestre 2012.

Les travaux seront réalisés dans le cadre de procédures d'appel d'offres ouverts et de marchés à bons de commande ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de requalification du centre-ville de Pierre Bénite-Axe Martyrs/Salengro et espaces publics connexes.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme A 2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2084, individualisée le 2 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 650 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier suivant :

- 180 000 € en 2010,
- 830 000 € en 2011,
- 600 000 € en 2012,
- 40 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 706 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.